

## L'OR des Français

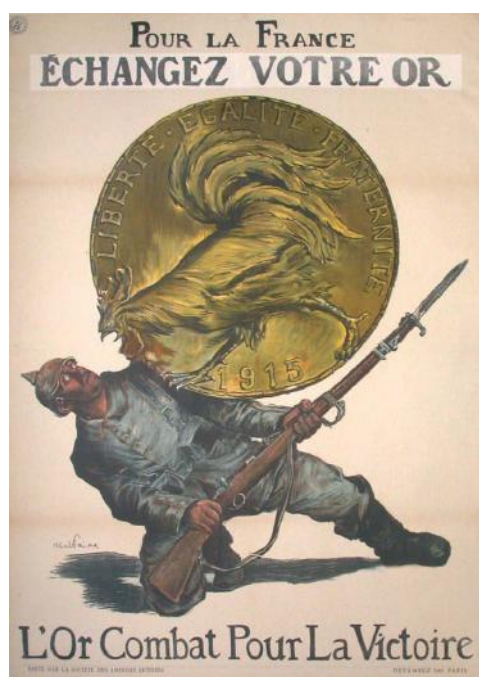
Alors que les Français avaient jusqu'alors la possibilité d'échanger leurs billets contre de l'or, l'État les incite désormais à échanger leur or contre des billets de la Banque de France.

En effet, seul l'or permet de régler les achats à l'étranger, aux USA notamment pour l'armement.

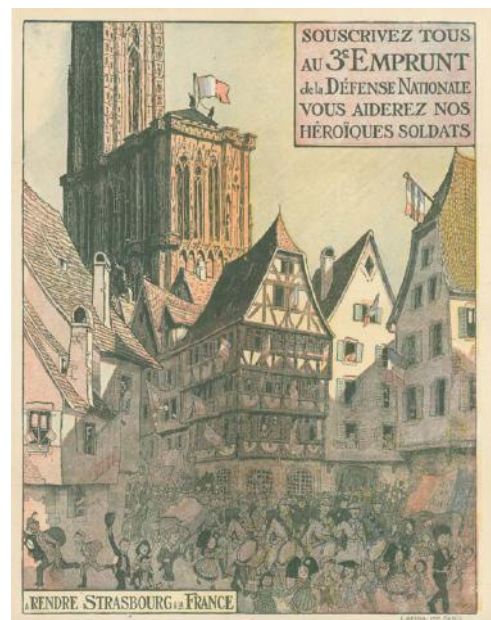
Un décret du 3 juillet 1915 va même jusqu'à interdire de faire sortir l'or hors des frontières nationales, sous quelque forme que ce soit : « Ce régime de libre sortie [...] peut prêter à des abus et à des trafics dangereux [...] »

En échange du précieux métal, les personnes reçoivent la valeur convertie en billets ainsi qu'un certificat de la Banque de France « constatant leur patriotisme ».

Cette « campagne de l'or » est organisée pour mobiliser toute la population : ceux qui ne peuvent verser leur sang sont appelés à verser leur or. Chacun doit contribuer à l'effort de guerre, se sentir concerné et, pour ceux qui n'y participent pas, éprouver la plus grande culpabilité.



Les emprunts de Défense nationale	Date d'émission	Taux de rente et Produits	
		(en milliards de francs)	
1er emprunt de Défense nationale	25 novembre 1915	5 %	15
2e emprunt de Défense nationale	5 octobre 1916	5 %	11
3e emprunt de Défense nationale	26 novembre 1917	4 %	14
4e emprunt de Défense nationale « emprunt de la libération »	20 octobre 1918	4 %	27



Afin de se procurer de nouvelles ressources, l'État a également recours à différents dispositifs d'emprunts :

- emprunts à court terme : bons du Trésor (ou « bons de la Défense nationale »), titres à court terme placés auprès de banques commerciales ou du public.
- emprunts à long terme ou « emprunts de Défense nationale » : 4 souscriptions sont ouvertes entre 1915 et 1918.

Les bons de la Défense nationale sont disponibles dans de nombreux guichets : Banque de France, établissements de crédits divers. Au total, ils ont rapporté 50 milliards de francs. Les Français ont également la possibilité de souscrire aux obligations de la Défense nationale, proposées à un taux d'intérêt de 5 % à partir de février 1915.





**3<sup>e</sup> EMPRUNT**  
de la DÉFENSE NATIONALE

LE PAS DE LAISSE FRANÇAIS

La NOUVELLE RENTE FRANÇAISE émise au prix de **68 fr. 60** pour **4 fr.** de rente donne un REVENU RÉEL de **5.83%** est exempté d'impôt. Elle offre l'ABRI de TOUTE CONVERSION PENDANT 25 ANS. offre la chance d'une PLUS-VALUE EN CAPITAL de:

9.32%	de rendement quand le taux est de	75 fr.
16.61%	de rendement quand le taux est de	80 fr.
31.19%	de rendement quand le taux est de	90 fr.
45.77%	de rendement quand le taux est de	100 fr.



2 documents au nom de  
**Lucienne FERRAT**  
(prêtés par Frédérique FERRAT- Clelles)